



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 016-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.35

Déposée le : 04.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schär (Schönried, PLR) (porte-parole)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Matti (Zweisimmen, Le Centre)
Blatti (Oberwil i. S., UDF)
Hegg (Lyss, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 07.03.2024

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Pas de réduction de l'offre à l'hôpital de Zweisimmen avant d'avoir clarifié certains points

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de faire en sorte que l'hôpital de Zweisimmen reste ouvert sans réduction de l'offre jusqu'à ce qu'une décision sur recours soit rendue ;
2. de faire le nécessaire pour clarifier et signaler quelle structure offre les disponibilités en termes de place et de personnel pour la prise en charge aux urgences des patientes et patients transférés depuis Zweisimmen ;
3. de faire en sorte que l'hôpital reste ouvert jusqu'à ce qu'un plan acceptable et réalisable pour la prise en charge des urgences soit en place (élaboration conjointe de ce plan par la DSSI, le STS et la région).

Développement :

Concernant le point 1 : lors de la votation du 19 novembre 2023 sur l'hôpital de Zweisimmen, la région du Simmental - Pays de Gessenay a décidé de ne plus assurer le financement des soins de santé. Le résultat de la votation dans la commune de Lauenen fait l'objet d'un recours encore pendant. La Direction de la santé a le devoir de maintenir des soins de base. Il est inacceptable d'engager une réduction de l'offre avant que la décision sur recours ne soit rendue.

Concernant le point 2 : d'après des informations et des déclarations faites lors d'un entretien entre une partie prenante et le CHR STS AG, les urgences de Thoune ne disposent ni de la place, ni du personnel pour accueillir les patientes et patients transférés depuis Zweisimmen.

« Nous ne pouvons pas garantir qu'il y aura suffisamment de place » (urgences de Münsingen). Avant de fermer l'hôpital de Zweisimmen, il y a lieu de clarifier et de signaler dans quel service d'urgence les patientes et patients transférés depuis Zweisimmen pourront être admis.

Concernant le point 3 : la mise sur pied d'un réseau de santé ou d'un plan de prise en charge des urgences doit s'effectuer en commun (DSSI, STS et prestataires de la région). Les besoins des parties prenantes sont à prendre au sérieux. Toutes les parties doivent être prêtes à faire des compromis pour pouvoir trouver une solution acceptable. Nous aussi, dans le Haut-Simmental et le Pays de Gessenay, nous avons droit à des soins de santé appropriés, comme dans le reste du canton. Les propos qui consistent à dire « Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir » ne nous sont d'aucune aide. L'hôpital de Zweisimmen doit continuer à fonctionner jusqu'à ce qu'un centre de santé ouvre ses portes.

Motivation de l'urgence : l'heure est grave et intenable dans la région du Simmental – Pays de Gessenay, ce qui appelle une décision immédiate de la DSSI. Il faut impérativement traiter la présente motion en même temps que les motions Speiser (M-024-2024) et Matti (M-017-2024).

Destinataire
– Grand Conseil